

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq septembre à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 28 août 2024, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux du port, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
M. Jean PROU (<i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (<i>suppléante de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)		X

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
Mme Isabelle PEAN -	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20240905-D2024_16-DE
Reçu le 06/09/2024

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de Membres votants :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes Pour :	6
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : Approbation de la Charte Informatique

Considérant le Code du travail,

Considérant le Code général de la fonction publique,

Considérant l'avis favorable du CSE du 28 août 2024,

Considérant le projet de Charte Informatique du Syndicat Mixte,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

1°) d'approuver la Charte Informatique du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

2°) d'autoriser son Président à signer ladite Charte et tous documents nécessaires aux formalités de sa mise œuvre.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

